dispositions de l'article 60 et déclarer que nir en grand nombre à 11 heures, demain lorsque l'on a d'abord fait le compte, il y matin. Je regrette de devoir en venir à cette avait moins de 20 députés à la Chambre. Si telle est la situation, je n'ai pas d'autre choix, il me semble, que de déclarer l'ajournement Chambre envers la présidence. de la Chambre et d'inviter les députés à reve- (A 5 h. 38, la séance est levée.)